

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale  
5 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

**Rapport national présenté par le Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en application  
des mesures n<sup>os</sup> 5, 20 et 21 du plan d'action  
de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010,  
pour la dixième Conférence d'examen**

**Rapport présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord**

**Introduction**

1. Dans le présent rapport, le Royaume-Uni fait connaître les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations et de ses engagements au titre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela montre que notre pays, en tant qu'État doté d'armes nucléaires, prend au sérieux ses responsabilités dans le domaine du nucléaire. Le Royaume-Uni continue à œuvrer en faveur du désarmement nucléaire, à apporter son concours à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le renforcement du système de garanties international et à promouvoir la mise en commun des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Nous demandons instamment l'universalisation du Traité sur la non-prolifération et insistons davantage auprès des États non parties.

2. Le rapport est établi selon le modèle adopté en 2013 par les États dotés d'armes nucléaires, conformément à la mesure n<sup>o</sup> 21 du plan d'action de 2010. Le Royaume-Uni a publié une ébauche à la troisième session du Comité préparatoire en 2019<sup>1</sup> et a entrepris des activités de consultation inédites avec d'autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la société civile, notamment un atelier à Wilton Park en septembre 2019. Nous avons cherché à donner suite aux commentaires chaque fois que cela était possible, et cette version finale a été produite en tenant compte des nombreux commentaires et suggestions constructifs reçus au cours de cet exercice.

3. Le Royaume-Uni continue de reconnaître la validité des engagements pris lors des conférences d'examen de 2000 et de 2010. Nous nous sommes efforcés de nous

<sup>1</sup> [NPT/CONF.2020/PC.III/7](https://www.un.org/News/Press/docs/2019/1911/191103.html).



acquitter de nos engagements passés et poursuivons nos efforts en ce sens, et nous avons pris des mesures visant à promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité internationales, en nous fondant sur le principe d'une sécurité accrue et « non diminuée au niveau d'armement le plus bas », au bénéfice de tous. Dans ce rapport, nous sommes revenus sur quelques-unes de ces mesures.

4. Le Royaume-Uni plaide pour qu'une plus grande attention soit accordée à des questions telles que le genre et l'éducation, qui sont abordées dans les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se renforcent mutuellement. Nous nous sommes employés à promouvoir une plus grande représentation des femmes dans les trois piliers du Traité, dans l'industrie nucléaire, à l'AIEA et au niveau gouvernemental. Nous contribuons à mieux faire connaître les questions nucléaires au public, notamment en investissant dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

### **Cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

5. L'année 2020 a marqué le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Étant l'un des trois dépositaires du Traité sur la non-prolifération, le Royaume-Uni s'est joint aux États-Unis et à la Fédération de Russie pour publier des archives de documents classifiés issus des négociations initiales du Traité.

6. Le Royaume-Uni estime qu'il est important de célébrer les succès du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les ministres des affaires étrangères des États dotés d'armes nucléaires ont publié une déclaration le 10 mars 2020 à l'occasion du cinquantième anniversaire, soulignant la « contribution incommensurable [du Traité] à la sécurité et à la prospérité des nations et des peuples du monde » et réitérant leur attachement indéfectible à l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires<sup>2</sup>. Le Traité demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et le fondement de la poursuite du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire.

## **I. Communication d'informations sur les mesures nationales relatives au désarmement**

7. Le Royaume-Uni s'emploie à respecter l'obligation qui lui incombe, en vertu de l'article VI, de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, et est attaché à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous estimons que le désarmement est un processus tout comme il est un objectif à atteindre : la meilleure façon d'y parvenir est de procéder de manière progressive, par la négociation et selon une approche par étapes dans les cadres internationaux existants, en tenant compte des conditions de sécurité.

8. Le cadre qui repose sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a connu un grand succès parce qu'il a répondu aux préoccupations des États non dotés d'armes nucléaires tout en réaffirmant que les mesures prises pour parvenir au désarmement nucléaire doivent promouvoir la stabilité et la paix internationales, et le principe d'une « sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas » au bénéfice de tous. Il a permis de réaliser des progrès considérables vers le désarmement nucléaire, auxquels le Royaume-Uni est fier d'avoir contribué. Nous nous engageons à continuer de créer un climat de confiance entre les États, et de prendre des mesures

<sup>2</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/desarmement-et-non-proliferation/article/declaration-conjointe-des-ministres-des-affaires-etrangeres-de-la-chine-de-la>.

concrètes visant à garantir un monde plus sûr et plus stable, dans lequel les pays dotés d'armes nucléaires se sentent capables d'y renoncer.

9. À cette fin, au cours du précédent cycle d'examen, nous avons investi dans la vérification du désarmement, défendu la transparence et fait adopter des mesures de réduction des risques. Nous poursuivrons dans cette voie. Le Royaume-Uni a collaboré et continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux, la société civile et le monde universitaire pour réduire les risques de conflit nucléaire et renforcer la confiance mutuelle.

## **A. Politiques, doctrines et mesures de sécurité nationale relatives aux armes nucléaires**

### **Politique de dissuasion nucléaire**

10. La politique de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni est présentée dans le document d'orientation du Gouvernement intitulé « Integrated Review of Security, Defence, Development and Foreign Policy », publié en mars 2021<sup>3</sup>. Si les bases traditionnelles de la politique nucléaire britannique restent inchangées, ce document d'orientation montre comment nous nous adaptons pour faire en sorte que notre force de dissuasion nucléaire minimale crédible reste au même niveau compte tenu des conditions actuelles de sécurité et des actions de nos adversaires potentiels.

11. Le Royaume-Uni sait déjà les risques que représentent pour lui les principaux États dotés d'armes nucléaires, les États quasi nucléaires et le terrorisme nucléaire parrainé par des États. Ces risques se sont multipliés. L'intensification de la concurrence mondiale, les obstacles auxquels fait face l'ordre multilatéral et la prolifération de technologies potentiellement révolutionnaires constituent autant de menaces pour la stabilité stratégique. Nous devons veiller à ce que nos adversaires potentiels ne puissent jamais utiliser leurs capacités pour nous menacer ou menacer nos alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

12. Dans le document d'orientation, nous maintenons notre engagement de faire jouer aux armes nucléaires le plus petit rôle possible dans notre stratégie de sécurité nationale, comme prévu par la mesure 5 c) du Plan d'action de 2010, ainsi que notre attachement continue à la transparence en matière de doctrine et de capacités. La force de dissuasion nucléaire nous permet d'écarter les menaces les plus graves qui pèsent sur la sécurité de notre pays et notre mode de vie, ce qui ne pourrait pas être fait avec d'autres moyens. Nous n'envisagerions d'utiliser l'arme nucléaire que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, y compris pour défendre nos alliés de l'OTAN. Aucune de nos armes nucléaires n'est conçue pour être utilisée à des fins tactiques pendant un conflit. Seul le Premier Ministre peut autoriser leur utilisation, ce qui garantit en permanence un strict contrôle civil et politique. Étant donné la nature stratégique des capacités britanniques, les activités de planification nucléaire sont menées en dehors du cadre plus large des opérations de planification militaire. Notre politique de dissuasion nucléaire est définie par le *Cabinet Office*, avec la participation de quelques ministères, dont celui des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, et est mise en œuvre par le Ministère de la défense.

13. Le Royaume-Uni laisse volontairement planer le doute quant au moment précis auquel il envisagerait l'utilisation d'armes nucléaires, à la façon dont il procéderait et à quelle échelle il opérerait. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité

<sup>3</sup> Gouvernement britannique, « Global Britain in a Competitive Age: the Integrated Review of Security, Defence, Development and Foreign Policy » (CP 403) (2021).

et de l'environnement technologique, nous avons continué d'entretenir volontairement le flou et ne communiquons plus au public des chiffres concernant notre arsenal opérationnel, le nombre d'ogives déployées ou le nombre de missiles déployés. Cette ambiguïté complique les calculs des agresseurs potentiels, réduit le risque d'utilisation délibérée de l'arme nucléaire par ceux qui recherchent l'avantage de la première frappe et contribue à la stabilité stratégique. Notre longue habitude d'entretenir le flou dans des domaines précis est compatible avec notre engagement plus large en faveur de la transparence et nous continuerons à encourager les États à discuter ouvertement de leurs capacités et politiques nucléaires, conformément à ce principe fondamental du désarmement.

14. Dans le document d'orientation, il est réaffirmé que le Royaume-Uni n'utilisera pas, ou ne menacera pas d'utiliser, des armes nucléaires contre tout État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément à la mesure n° 8 du plan d'action de 2010. Cela ne s'applique pas à un État qui commettrait une violation patente de ses obligations en matière de non-prolifération. Nous appelons « violation patente » le fait qu'un État développe ou tente de développer ou d'acquérir des armes nucléaires, mais cela ne porte pas sur des questions de garanties ou de procédure. Toutefois, nous nous réservons le droit de revoir cette garantie si cela s'impose, en cas de menace future d'emploi d'armes de destruction massive, telles que des capacités chimiques et biologiques, ou de technologies émergentes pouvant avoir des effets comparables. Cela dit, nous ne visons aucune technologie en particulier, mais il serait irresponsable de notre part de ne pas prendre en compte les menaces pouvant survenir à l'avenir, y compris le développement de technologies qui pourraient avoir des effets comparables à ceux des armes de destruction massive.

#### **Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, États-Unis et France**

15. La force de dissuasion nucléaire du Royaume-Uni concourt à la sécurité collective et à la stabilité de la région euro-atlantique. La dissuasion nucléaire est un élément important de la stratégie défensive globale de l'OTAN et, depuis que nous avons déclaré notre capacité à l'OTAN en 1962, les forces nucléaires britanniques ont apporté une contribution considérable. Les centres indépendants de prise de décision dans le domaine nucléaire renforcent la stabilité globale de la région. Ils renforcent la dissuasion car ils rendent plus difficile la prise de décision des adversaires et font comprendre qu'on a plus à perdre qu'à gagner en s'attaquant aux intérêts vitaux du Royaume-Uni. L'OTAN est une alliance défensive et l'objectif fondamental de sa capacité nucléaire est de préserver la paix, d'empêcher les mesures coercitives et de décourager les agressions. Les accords de l'OTAN dans le domaine nucléaire ont toujours été totalement compatibles avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les États de l'Alliance qui sont dotés d'armes nucléaires assurent en permanence le contrôle absolu et la garde de leurs armes nucléaires. D'ailleurs, ces accords ont été conclus avant 1970, année où le Traité sur la non-prolifération est entré en vigueur.

16. L'Alliance n'a cessé de réaffirmer sa détermination à œuvrer en faveur d'un monde plus sûr pour tous, et à prendre de nouvelles mesures pratiques et efficaces pour créer un environnement favorable à la poursuite des négociations sur le désarmement nucléaire, en respectant strictement toutes les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>4</sup>. Elle a également réaffirmé que le Traité sur la non-prolifération reste la seule voie crédible qui mène au désarmement

---

<sup>4</sup> Déclaration de Londres de l'OTAN signée par les chefs d'État et de gouvernement en décembre 2019 et déclarations émises par l'organisation en décembre 2020, en mars 2020 et en février 2021.

nucléaire, et qu'elle est attachée à sa préservation, à son universalisation et à sa mise en œuvre intégrale.

17. Le Royaume-Uni continue de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis et la France sur les questions nucléaires. La coopération entre le Royaume-Uni et les États-Unis en matière de moyens de défense nucléaires repose sur l'accord de défense mutuelle de 1958 et l'accord sur la vente de missiles Polaris de 1963.

18. Le Royaume-Uni a signé le Traité Teutates avec la France en 2010, aux termes duquel nous sommes convenus de construire et d'exploiter conjointement des installations radiographiques et hydrodynamiques destinées à l'exécution d'essais. Ce traité sous-tend la coopération et la mise en commun d'informations entre le Royaume-Uni et la France sur les questions ayant trait à la sûreté et à la sécurité des armes nucléaires, à la certification des stocks d'armes, et à la lutte contre le terrorisme nucléaire ou radiologique.

19. Notre coopération nucléaire avec l'OTAN, les États-Unis et la France est pleinement conforme à nos obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

## **B. Armes nucléaires, maîtrise des armements nucléaires (y compris le désarmement nucléaire) et vérification**

### **Armes nucléaires du Royaume-Uni**

20. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, le Royaume-Uni a la responsabilité particulière de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, et nos engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont toujours été au centre de notre prise de décisions concernant les capacités et la composition des forces. Le Royaume-Uni a considérablement réduit son arsenal nucléaire. Dans les années 1970, lorsque ses stocks d'armes étaient garnis au maximum, notre pays avait près de 500 ogives en service, réparties en cinq types différents. Nous avons retiré nos armes nucléaires tactiques et aérodispersibles dans les années 1990 et sommes le seul État doté d'armes nucléaires à utiliser un seul vecteur. Nos sous-marins en patrouille donnent un préavis de plusieurs jours pour tirer et, depuis 1994, leurs missiles n'ont été lancés sur aucun État. Ces initiatives permettent d'allonger le délai de prise de décisions et de réduire le risque d'escalade par inadvertance, conformément à l'alinéa d) de la mesure n° 5 du plan d'action de 2010.

21. Le Royaume-Uni a toujours affirmé qu'il réexaminerait constamment sa position nucléaire en fonction des conditions de sécurité dans le monde et des actions de ses adversaires potentiels. En 2016, un débat sur le principe de la dissuasion permanente en mer a eu lieu au Parlement et les parlementaires ont voté à une large majorité pour le maintien de ce dispositif. Après avoir étudié d'autres solutions, nous avons estimé qu'il fallait quatre sous-marins pour garantir qu'au moins un d'entre eux sera toujours en mer. Les sous-marins de la classe Dreadnought entreront en service au début des années 2030, en remplacement de ceux actuels de la classe Vanguard.

22. Pour évaluer la force de dissuasion minimale crédible, nous prenons en compte la prise de décisions des agresseurs potentiels et analysons les mesures défensives qu'ils pourraient employer. En 2010, notre évaluation nous a permis de déclarer une limitation de notre arsenal nucléaire à un maximum de 225 ogives. Compte tenu des conditions de sécurité changeantes, notamment de la montée des menaces technologiques et doctrinales, il est annoncé dans le document d'orientation que la limite de notre stock global d'armes nucléaires serait portée à 260 ogives au maximum. Ce chiffre représente un plafond, non un objectif, et nous n'avons pas

autant d'ogives actuellement. Il est tout à fait cohérent avec notre dispositif de dissuasion minimale crédible adopté depuis longtemps et nous continuerons de le réexaminer en fonction des conditions de sécurité dans le monde.

23. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, nous avons la responsabilité de garantir la sûreté et la fiabilité permanentes de notre force de dissuasion nucléaire. Le maintien et le renouvellement de certains de ses éléments à un niveau minimum crédible, compte tenu de l'environnement international, sont tout à fait en conformité avec nos obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous continuons de développer et de conserver les compétences et les infrastructures nécessaires au maintien de la sûreté et de la fiabilité de tous les éléments de notre capacité nucléaire, en remplaçant et en mettant à jour les éléments obsolètes du système à mesure que la durée de leur vie opérationnelle expire. Cela implique le remplacement de notre tête nucléaire actuelle et la réalisation de notre programme de modernisation.

#### **Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires**

24. Le Royaume-Uni continue de faire pression en faveur de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires) dans le cadre de la Conférence du désarmement et collabore activement avec d'autres États, y compris les États dotés d'armes nucléaires, afin d'étudier les moyens possibles d'aller de l'avant, conformément à la mesure n° 15 du plan d'action de 2010. Nous avons joué un rôle actif aux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, tenues en 2014 et en 2015, et du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, tenues en 2017 et en 2018. Ces réunions ont permis d'approfondir le dialogue sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de déterminer les questions auxquelles les futurs négociateurs devront principalement s'intéresser.

25. Le Royaume-Uni applique depuis 1995, sans y être contraint, un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. En 1998, notre pays a déclaré la quantité totale de ses stocks de matières fissiles et a volontairement soumis au régime des garanties internationales toutes les matières fissiles qui n'étaient plus nécessaires à sa défense<sup>5</sup>. Ces matières sont toujours soumises à l'inspection de l'AIEA. Depuis cette période, toutes nos activités d'enrichissement et de retraitement s'effectuent dans le cadre du régime international de garanties.

#### **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

26. Le Royaume-Uni n'a procédé à aucune explosion expérimentale d'arme nucléaire ni à aucune autre explosion nucléaire depuis 1991. Nous avons joué un rôle de premier plan dans la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avons été l'un des premiers États à l'avoir signé en 1996 et l'avons ratifié en 1998.

---

<sup>5</sup> Le Royaume-Uni se réserve le droit de retirer des matières au régime des garanties pour des raisons de sécurité nationale, conformément aux termes de l'Accord de soumission volontaire qu'il a signé avec l'AIEA.

27. Le Royaume-Uni considère le Traité, et son entrée en vigueur, comme un élément essentiel de l'approche par étapes du désarmement nucléaire. Le régime de vérification du Traité contribue à la réalisation de ces objectifs et a d'importantes applications civiles et scientifiques. Nous continuons de faire campagne pour son entrée en vigueur, notamment en faisant régulièrement pression sur les États cités à l'annexe 2 du Traité pour qu'ils signent et ratifient le texte, conformément à la mesure n° 13 du plan d'action de 2010. En 2021, le Ministre chargé la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a réitéré le soutien du Royaume-Uni à la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité). Nous nous félicitons de la ratification du Traité par Cuba et les Comores.

28. Le Royaume-Uni est l'un des principaux contributeurs financiers de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : nous versons une contribution de 4,5 millions de livres sterling par an et apportons un appui technique et politique considérable. Nous gérons notre centre national de données et accueillons 13 centres installés sur le territoire britannique et sur nos territoires d'outre-mer, qui viennent renforcer le Système de surveillance internationale. Il s'agit de 11 stations de surveillance (surveillance infrasonore, surveillance hydroacoustique ou surveillance des radionucléides), d'un dispositif sismique auxiliaire et d'un laboratoire de radionucléides. Les recherches menées en permanence par l'équipe chargée de la sismologie de contrôle et de la détection des radionucléides de l'Atomic Weapons Establishment viennent en complément des travaux de ces centres.

### Vérification

29. Comme il a été réaffirmé dans le document d'orientation, une vérification efficace est essentielle au succès des accords sur la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi qu'à la réalisation des objectifs et au respect des obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Notre capacité à contribuer à l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires dépendra de l'assurance que les autres respectent leurs obligations découlant des traités.

30. Conformément à la mesure n° 19 du plan d'action de 2010, le Royaume-Uni mène des études relatives à la vérification depuis plus d'une vingtaine d'années, à la fois au sein de l'Atomic Weapons Establishment et en collaboration avec un groupe diversifié d'autres pays. Le programme de recherche britannique a deux objectifs principaux :

- comprendre comment favoriser le succès d'un régime de vérification au Royaume-Uni tout en protégeant les informations sensibles qui posent un risque de prolifération ;
- comprendre comment concevoir un régime de vérification dans un autre État qui donne suffisamment d'assurance quant au respect des obligations découlant des traités.

31. Le programme examine tous les aspects possibles de l'approche par étapes du désarmement (des accords de maîtrise des armes nucléaires au désarmement nucléaire complet) et des technologies transversales.

32. Le Royaume-Uni a joué un rôle actif dans des initiatives telles que le Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire avec les États-Unis, la Norvège et la Suède, et continuera dans cette voie. Nous poursuivons également les partenariats bilatéraux fructueux en matière de recherche avec les États-Unis et la Suède sur des questions précises.

33. Dans le cadre du Partenariat quadripartite, le Royaume-Uni a organisé la toute première activité de vérification du désarmement nucléaire multilatéral (LETTERPRESS) en 2017, et s'emploie à organiser d'autres activités de recherche<sup>6</sup>. Dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, nos experts ont coprésidé des groupes de travail dans chacune des trois phases du partenariat, participé à l'élaboration de documents de travail et apporté leur concours à certaines activités. Notre pays a été un contributeur de premier plan aux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU, tenues en 2018 et en 2019, et a financé et soutenu des manifestations informelles organisées en vue de contribuer aux travaux du Groupe d'experts et d'améliorer notre compréhension collective.

34. Les difficultés complexes de la vérification ne peuvent pas être surmontées par un seul État agissant individuellement et nous accordons de l'importance au renforcement des capacités mondiales.

## C. Mesures de transparence et de confiance

### Transparence

35. La transparence, notamment grâce à l'établissement de rapports par les États parties et aux échanges avec la société civile, est un principe clé du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération, comme le montrent la mesure n° 2 et l'alinéa g) de la mesure n° 5 du plan d'action de 2010.

36. Les efforts du Royaume-Uni en matière de transparence ont consisté à :

- tenir des discussions non seulement au sein des États dotés d'armes nucléaires, mais aussi avec les États non dotés d'armes nucléaires sur la réduction stratégique des risques, le but étant d'améliorer notre compréhension collective ;
- prendre une part active à l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » et à s'ouvrir à l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire ;
- financer des projets en collaboration avec le monde universitaire et des groupes de réflexion, notamment le British American Security Information Council (BASIC) et l'université de Birmingham, sur l'étude de la conception qu'ont les États de leurs responsabilités en matière d'armes nucléaires<sup>7</sup> ;
- organiser des tables rondes et des dialogues stratégiques afin de renforcer la confiance et la transparence entre les États en matière d'armes nucléaires et de favoriser un dialogue mondial plus introspectif et plus constructif sur les efforts au service du désarmement nucléaire.

### Échanges avec le Parlement, la société civile, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales

37. Le fait d'échanger avec les organisations non gouvernementales, la société civile, le Parlement et le monde universitaire est une contribution importante à l'engagement du Royaume-Uni en faveur de la transparence et de la mesure n° 19 du plan d'action de 2010.

<sup>6</sup> Le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire : document de travail soumis par les États-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède.

<sup>7</sup> <https://basicint.org/report-nuclear-responsibilities-a-new-approach-for-thinking-and-talking-about-nuclear-weapons/>.

38. Le Royaume-Uni est ouvert au dialogue avec les experts et lance un appel aux bonnes idées sur la manière d'optimiser les échanges entre la société civile et le Gouvernement. En 2019, nous avons organisé quatre ateliers à Wilton Park, un organe exécutif du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement. En 2019, nous avons également chargé le King's College de Londres d'organiser des discussions semi-officielles sur le Processus P5 et la Conférence d'examen. De même, en 2021, de hauts fonctionnaires britanniques du Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, du Ministère de la défense et du Ministère des entreprises, de l'énergie et de la stratégie industrielle ont eu des séances d'information avec des groupes de la société civile lors de tables rondes organisées par la Croix-Rouge britannique.

39. Parallèlement à la Conférence des cinq États dotés de l'arme nucléaire à Londres en février 2020, nous avons organisé un atelier interactif sur le processus P5, animé par le King's College de Londres et le European Leadership Network. Cent cinquante personnes provenant d'États dotés d'armes nucléaires, d'États non dotés d'armes nucléaires et de la société civile ont participé à cinq séances en petits groupes dans le cadre d'une conférence de trois jours.

40. Le Royaume-Uni attache de l'importance aux échanges qu'il a avec ses parlementaires sur sa politique de dissuasion nucléaire et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment à la suite du rapport établi en 2019 par la commission des relations internationales et de la défense de la Chambre des lords sur le risque nucléaire et la non-prolifération. Nous sommes en train d'exécuter un programme d'échanges réguliers avec les parlementaires, l'objectif étant d'améliorer leur compréhension et leur connaissance de la politique de dissuasion nucléaire et de désarmement de notre pays, et de leur donner la possibilité de dialoguer.

41. Nous faisons un compte rendu annuel au Parlement sur l'état d'avancement du programme des sous-marins de la classe Dreadnought et d'autres programmes connexes de l'entreprise nucléaire dans le domaine de la défense. Le rapport le plus récent a été publié le 17 décembre 2020<sup>8</sup>.

#### **Instauration de la confiance : le Processus P5**

42. Les cinq États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière dans le maintien en vigueur et l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Royaume-Uni a mis en place le Processus P5 en 2009 afin d'instaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et d'améliorer la coordination et le dialogue sur les questions nucléaires, ce qui nous rapprochera de notre objectif commun, à savoir un monde sans armes nucléaires.

43. Entre mai 2019 et septembre 2020, le Royaume-Uni a coordonné le Processus P5 et a organisé la neuvième Conférence des cinq États dotés de l'arme nucléaire les 12 et 13 février 2020 à Londres. Au cours de cette période, les États dotés d'armes nucléaires ont discuté d'un certain nombre de questions importantes en matière de désarmement nucléaire. Notre pays a notamment dirigé un certain nombre de groupes de travail composés d'experts sur les doctrines nucléaires et la réduction des risques.

44. Au cours des discussions sur les doctrines, chaque État doté d'armes nucléaires a présenté sa doctrine nucléaire, en faisant ressortir des facteurs clés tels que la raison pour laquelle il maintient une force de dissuasion nucléaire, son processus de surveillance et d'examen de la doctrine, son dispositif opérationnel, son dispositif de déclaration et ses engagements en matière de sécurité collective, et nous avons tous

<sup>8</sup> [www.gov.uk/government/publications/the-united-kingdoms-future-nuclear-deterrent-the-2020-update-to-parliament](http://www.gov.uk/government/publications/the-united-kingdoms-future-nuclear-deterrent-the-2020-update-to-parliament).

procédé à un premier échange franc sur notre compréhension collective de ces questions. Nous avons déterminé les domaines dans lesquels les discussions devaient être poursuivies, et sommes convenu d'organiser une manifestation parallèle à la Conférence d'examen et de poursuivre ces discussions par la suite.

45. Le Royaume-Uni a codirigé des travaux avec la France sur l'établissement d'une compréhension commune de la réduction stratégique des risques. Ces travaux portaient essentiellement sur les mesures et les activités qui permettent de réduire les risques de guerre nucléaire. Nous avons déterminé trois éléments clés de la réduction stratégique des risques : a) l'instauration de la confiance ; b) l'amélioration de la compréhension du dispositif et des capacités nucléaires de chacun, entre les cinq États dotés de l'arme nucléaire ; c) l'efficacité des outils de gestion et de prévention des crises. Ces éléments sont étayés et complétés par un engagement ferme en faveur de la sûreté et de la sécurité des armes nucléaires et des matières nucléaires spéciales. À la suite des premières discussions menées à leur conférence qui s'est tenue à Londres, les États dotés d'armes nucléaires ont souligné l'importance de réduire le risque nucléaire et de promouvoir la stabilité. Nous sommes convenus que les experts devraient poursuivre et approfondir leur dialogue sur la réduction stratégique des risques jusqu'à la Conférence d'examen et au-delà.

46. Le Royaume-Uni a également continué d'apporter son concours à la Chine dans la deuxième phase des travaux d'un groupe de travail chargé de rédiger le glossaire des termes clés utilisés dans le domaine nucléaire. Ces discussions permettent d'établir une compréhension commune en harmonisant et en clarifiant la terminologie employée par les États dotés d'armes nucléaires. Les résultats des travaux du groupe de travail seront publiés avant la Conférence d'examen.

47. À leur conférence qui s'est tenue à Londres, les États dotés d'armes nucléaires ont tenu des discussions complètes et franches sur un large éventail de questions liées au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris la question stratégique des conditions de sécurité, et ont élargi et approfondi leurs échanges avec la communauté des États parties au Traité sur la non-prolifération. Le Président désigné et le bureau de la Conférence d'examen y ont participé pour la première fois, ainsi que des représentant(e)s de 16 autres pays et de la société civile, ce qui contribue grandement à la transparence dans l'application du Traité.

### **Réduction des risques**

48. Les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité de réduire les risques de conflit nucléaire, et le Royaume-Uni a fait ses preuves en matière de mesures de réduction des risques. Parmi les mesures que nous avons prises, nous pouvons citer la levée de l'état d'alerte et le dépointage de nos sous-marins ; la création du Processus P5 ; la mise en place d'un cadre solide de sûreté et de sécurité nucléaires dans le domaine de la défense ; des accords de réduction des risques, tels que l'accord de 1977 avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la prévention d'une guerre nucléaire accidentelle, et l'établissement d'une liaison de communication directe entre le 10 Downing Street et le Kremlin en 1967.

49. Nous continuons d'œuvrer pour la réduction des risques de conflit nucléaire et la consolidation de la confiance mutuelle et de la sécurité. Nous nous ferons le champion de la réduction stratégique des risques et nous nous emploierons à instaurer le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires, et entre ceux-ci et les États non dotés d'armes nucléaires, l'objectif étant d'améliorer la compréhension et de réduire le risque d'interprétation erronée et d'erreur d'appréciation.

## **D. Questions connexes diverses**

### **Conférence du désarmement**

50. Le Royaume-Uni prend une part active à la Conférence du désarmement. En 2016, nous avons présenté un projet de proposition de programme de travail et de création d'un groupe de travail correspondant, qui comportait des dispositions relatives aux questions liées au Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La proposition a reçu un soutien quasi universel, mais n'a pas pu faire l'objet d'un consensus. Après la création de cinq organes subsidiaires en 2018, dont quatre ont adopté des rapports par consensus, le Royaume-Uni, qui assure la présidence de la Conférence du désarmement, a déposé en mars 2019 un projet de décision qui aurait fait avancer ces travaux et aurait permis à la Conférence de se rapprocher de la définition de mandats de négociation sur les quatre principaux points de son ordre du jour. La décision a été fortement soutenue par la plupart des membres, mais a été bloquée par un petit nombre d'États. Nous poursuivons nos efforts visant à aider la Conférence du désarmement et à établir un programme de travail d'un commun accord.

## **E. Conclusion**

51. Après plus de 50 ans d'existence du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est important de rappeler les facteurs qui nous ont permis de réaliser ces progrès vers le désarmement. Nous restons déterminés à collaborer avec les alliés et les partenaires pour remplir nos engagements communs au titre du Traité sur la non-prolifération. Dans le document d'orientation, il est souligné que notre travail continuera de porter principalement sur des initiatives pratiques et efficaces, comme la vérification, la transparence et la réduction des risques, qui permettent de renforcer la confiance entre les États. Le Royaume-Uni est et sera toujours déterminé à créer les conditions et la confiance nécessaires au désarmement nucléaire multilatéral.

## **II. Rapport sur les mesures nationales relatives à la non-prolifération**

52. La non-prolifération est d'une importance capitale pour la sécurité mondiale. Elle concourt également à notre prospérité en favorisant la sûreté du commerce des technologies nucléaires pacifiques. Par voie de conséquence, cela contribue à créer des emplois, à stimuler le développement (notamment dans les domaines de la médecine et de l'agriculture) et à faciliter la réalisation de nos ambitions climatiques consistant à réduire les émissions de carbone en renforçant la confiance du public dans l'énergie nucléaire.

53. Collectivement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le système international de garanties géré par l'AIEA constituent un élément fondamental du système international fondé sur des règles et ont permis que le nombre des États possédant des armes nucléaires reste inférieur à 10. Le Royaume-Uni s'emploie à promouvoir l'adoption du protocole additionnel et de l'accord de garanties généralisées par les États parties au Traité sur la non-prolifération. Nous reconnaissons que, dans leur ensemble, ils constituent la norme de vérification universelle. Le fait que le protocole additionnel est de plus en plus adopté a donné davantage de garanties quant à l'absence de matières nucléaires non déclarées et a contribué à un système international plus sûr.

54. Le Royaume-Uni est favorable à des systèmes de contrôle à l'exportation efficaces qui permettent au commerce sûr de se développer. Nous continuons également à œuvrer pour la pleine application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité afin d'empêcher que des matières nucléaires, chimiques et biologiques ne tombent entre les mains de terroristes. Notre pays a joué un rôle actif dans la résolution des crises de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et en Asie, notamment par sa participation et son appui au Plan d'action global commun (PAGC) et en sa qualité de membre du Conseil de sécurité de l'ONU.

## A. Garanties

55. Après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) et d'Euratom, nous continuons à démontrer notre engagement envers les normes les plus élevées en matière de garanties nucléaires et de non-prolifération. Nous avons réussi à négocier notre propre accord de soumission volontaire assorti d'un protocole additionnel avec l'AIEA en 2018, qui est entré en vigueur le 31 décembre 2020, et nous avons élaboré, mis en place et adopté un système public de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires en 2020. Cela facilite une application vigoureuse des garanties données dans les nouveaux accords de garanties bilatéraux que le Royaume-Uni a conclus avec l'AIEA, et le respect des exigences énoncées dans le règlement intitulé « Nuclear Safeguards (EU Exit) Regulations 2019 ».

56. L'Office for Nuclear Regulation est chargé de l'exploitation du système public de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, et de la réglementation des garanties au Royaume-Uni au moyen d'inspections de la comptabilité et du système, d'évaluations de bureaux et de mesures visant à remédier à la non-conformité. En outre, l'AIEA continue de mener des activités d'inspection et de vérification indépendantes au Royaume-Uni.

### Accord de soumission volontaire

57. Avant son nouvel accord bilatéral de soumission volontaire avec l'AIEA, le Royaume-Uni était partie à un accord trilatéral de même nature avec l'AIEA et Euratom, qui a pris fin le 31 décembre 2020.

58. L'accord de garanties auquel nous sommes actuellement partie prévoit l'application de garanties à toutes les matières brutes et à tous les produits fissiles spéciaux présents dans les installations du Royaume-Uni, sauf pour des raisons de sécurité nationale. Le texte de cet accord a été révisé pour être neutre du point de vue du genre, ce qui montre le rôle moteur du Royaume-Uni en matière de parité des genres au sein de l'AIEA et dans l'industrie nucléaire de manière générale.

59. En vertu des nouveaux accords bilatéraux, l'Office for Nuclear Regulation soumet à l'AIEA des rapports de contrôle comptable des matières nucléaires pour les installations du Royaume-Uni. L'AIEA est habilitée à inspecter toute installation ou toute partie d'une installation. Elle a ainsi décidé d'inspecter certains stocks de plutonium se trouvant à Sellafield et des usines d'enrichissement par centrifugation gazeuse à Capenhurst, en vertu des dispositions de l'accord bilatéral et dans le prolongement de celles de l'accord trilatéral.

60. Depuis 1986, le Royaume-Uni publie chaque année des informations sur les stocks de plutonium civil séparé. En 1997, afin d'améliorer la transparence et de renforcer la confiance du public, nous avons volontairement accepté de publier également des informations supplémentaires sur nos stocks d'uranium hautement enrichi et d'uranium appauvri, naturel et faiblement enrichi dans le cycle nucléaire

civil à partir de 1998. Les chiffres les plus récents au 31 décembre 2019 sont publiés sur le site de l'Office for Nuclear Regulation<sup>9</sup>.

### **Protocole additionnel**

61. Le protocole additionnel actuel du Royaume-Uni est basé sur l'accord type (INFCIRC/540/Corr.1), conformément à la mesure n° 21 du plan d'action de 2010. Il contient des mesures visant à accroître la capacité de l'AIEA de détecter toute matière et activité nucléaire non déclarée et de renforcer l'efficacité et l'efficience des garanties de l'agence dans notre pays.

### **Application des garanties à l'échelle internationale**

62. En vertu des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires sont tenus de conclure des accords de garanties. Nous estimons que l'adoption d'un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel, et le cas échéant d'un protocole modifié relatif aux petites quantités de matières, devrait être considérée comme la norme de vérification universelle, conformément à la mesure n° 25 du plan d'action de 2010. Dans ce contexte, le Royaume-Uni se félicite de l'entrée en vigueur de protocoles additionnels au Bénin, en Érythrée et en Éthiopie, et de l'adoption de protocoles modifiés relatifs aux petites quantités de matières au Belize, au Brunéi Darussalam, à Haïti et au Soudan. Nous saisissons toutes les occasions pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à appliquer dès que possible un protocole additionnel ou un protocole modifié relatif aux petites quantités, conformément aux mesures n°s 28 et 31 du plan d'action de 2010, et nous sommes en train de mettre sur pied un programme d'appui destiné aux États qui souhaitent le faire.

### **Renforcement des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

63. Le Royaume-Uni soutient les efforts continus que l'AIEA déploie pour renforcer le système international de garanties, notamment dans le cadre du programme britannique d'appui à l'application des garanties. Depuis 1981, le Royaume-Uni fournit une assistance pratique en vue de renforcer le régime de non-prolifération du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce travail vient à l'appui des mesures n°s 22 et 26 du plan d'action de 2010.

64. Entre 2015 et 2021, le Royaume-Uni a :

- mis ses installations et ses experts à la disposition des membres du personnel de l'AIEA pour la formation de ceux-ci aux techniques perfectionnées appliquées en matière d'inspection au titre des garanties et dans les installations du cycle du combustible nucléaire ;
- fourni des services destinés à aider l'AIEA à analyser les matières nucléaires provenant d'échantillons prélevés au cours des inspections au titre des garanties, notamment par la participation de deux laboratoires britanniques au Réseau de laboratoires d'analyse de l'AIEA ;
- communiqué des informations en libre accès provenant de deux centres régionaux de collecte d'informations ;
- apporté son assistance par la mise à disposition d'experts chargés de mener à bien des programmes de travail spécialisés, y compris la mise à disposition gratuite d'un expert analyste en images satellites en 2019 ;

<sup>9</sup> [www.onr.org.uk/safeguards/materials.htm](http://www.onr.org.uk/safeguards/materials.htm).

- contribué à mener à bien le programme de Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC), qui permettra de rendre les garanties plus efficaces et plus efficientes ;
- apporté son concours à l'initiative globale de renforcement des capacités de l'AIEA consacrée aux systèmes publics de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et aux autorités nationales ou régionales chargées de l'application des garanties (COMPASS), dont l'objectif est de renforcer les capacités des États en matière d'application des garanties.

65. En outre, dans le cadre du programme britannique d'appui à l'application des garanties, des experts britanniques sont également déployés pour engager des discussions avec l'AIEA sur les questions suivantes :

- l'élaboration de stratégies supplémentaires en matière de garanties ;
- l'élaboration de techniques, méthodes et procédures visant à placer sous garanties des installations du cycle du combustible nucléaire ;
- la mise au point et l'évaluation de matériel, d'instruments et de méthodes permettant d'appliquer des garanties au cycle du combustible nucléaire.

#### **Partenariat « AUKUS »**

66. Dans le cadre du partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni (AUKUS), nous nous sommes engagés dans un programme de 18 mois en vue d'œuvrer pour trouver le meilleur moyen de livrer des sous-marins à propulsion nucléaire à la marine australienne. Ces sous-marins ne porteront pas d'armes nucléaires. Tout progrès sera conforme à nos obligations internationales et à nos obligations respectives découlant des accords de garanties.

## **B. Contrôles à l'exportation**

### **Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU**

67. Depuis la Conférence d'examen de 2015, le Royaume-Uni a continué à promouvoir la pleine application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité par tous les États. En 2020, nous avons mis à jour notre rapport national sur l'application de la résolution 1540 (2004) afin de montrer que nous respectons nos obligations découlant de ce texte.

68. Assurant la vice-présidence du Comité 1540, nous collaborons avec les États et des organisations internationales telles que l'AIEA et le Partenariat mondial du G7 pour suivre l'application de cette résolution et aider à cette fin. Par exemple, depuis 2015, nous avons approuvé la fourniture d'une diversité de matériels visant à améliorer la sécurité des frontières des États partenaires. En 2020, nous avons coorganisé avec le Canada une conférence à Wilton Park sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous comptons mettre en application les conclusions de cette conférence lors de l'examen d'ensemble de 2021, en renforçant les efforts mondiaux visant à mettre un terme à la prolifération des armes de destruction massive au profit d'acteurs non étatiques.

69. Depuis qu'il est sorti de l'Union européenne, le Royaume-Uni a transposé le règlement n° 428/2009 de l'Union sur les biens à double usage dans son droit interne. Nous pratiquons un contrôle complet sur l'exportation et le transfert des biens militaires et à double usage contrôlés, en plus du contrôle sur le courtage, le transit et le transbordement, sans oublier le contrôle exhaustif sur les armes de destruction

massive et le contrôle assisté par des spécialistes. Nous continuons à appliquer les huit critères communs à l'Union européenne et au Royaume-Uni régissant l'autorisation d'exporter des armes.

### **Groupe des fournisseurs nucléaires et Comité Zangger**

70. Le Groupe des fournisseurs nucléaires joue un rôle important dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires par l'application, dans chaque pays, de contrôles à l'exportation de matières nucléaires et liées au nucléaire, de matières à double usage, de matériel, de logiciels et de technologies, conformément aux mesures n<sup>os</sup> 35, 36 et 37 du plan d'action de 2010. Cela renforce l'efficacité des garanties et la protection des matières nucléaires existantes.

71. Nous n'autorisons une exportation que si elle est conforme aux directives du Groupe des fournisseurs nucléaires et à nos engagements auprès du Comité Zangger. Nous assurons les services de secrétariat permanent aux réunions du Comité, apportons régulièrement une expertise technique au Groupe des fournisseurs nucléaires par l'intermédiaire de son groupe d'experts techniques et partageons nos meilleures pratiques et nos expériences nationales en matière d'application des Directives du Groupe des fournisseurs nucléaires dans le cadre de réunions virtuelles du groupe consultatif de celui-ci.

72. En 2021, les accords de coopération nucléaire que le Royaume-Uni a signés avec l'Australie, le Canada, les États-Unis et Euratom sont entrés en vigueur et les dispositions administratives qui sous-tendent ces accords de coopération nucléaire sont conformes à nos obligations au titre des Directives du Groupe des fournisseurs nucléaires. En 2019, nous avons examiné notre interprétation des directives et renforcé nos contrôles sur la réexportation des biens provenant du Royaume-Uni et se trouvant déjà à l'étranger, grâce à l'échange continu d'assurances intergouvernementales lorsque cela a été nécessaire.

## **C. Sécurité nucléaire**

### **Sécurité nucléaire internationale**

73. La sécurité nucléaire relève de la responsabilité des pays. Toutefois, elle ne peut être assurée de manière unilatérale. Le Royaume-Uni cherche à préserver la confiance du public dans l'utilisation pacifique des technologies nucléaires en soutenant fermement l'AIEA et d'autres organisations internationales. Nous nous engageons à mettre en œuvre et à universaliser les conventions sur la sécurité nucléaire, à faire bénéficier nos partenaires internationaux de nos meilleures pratiques et de notre expertise, et à apporter notre contribution aux efforts mondiaux d'assistance en matière de sécurité nucléaire.

74. Dans le prolongement des Sommets sur la sécurité nucléaire, qui ont débuté en 2010, nous nous sommes efforcés de respecter nos engagements et de renforcer la sécurité nucléaire dans le monde. En 2016, le Royaume-Uni a versé plus de 11 millions de livres sterling à divers projets internationaux d'assistance en matière de sécurité nucléaire. Nous avons continué à verser des contributions annuelles au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, pour un montant total de plus de 15 millions de livres sterling entre 2017 et 2020. Montrant que nous sommes engagés à réduire au minimum l'uranium civil hautement enrichi, nous avons transféré en mai 2019 environ 700 kilogrammes d'uranium hautement enrichi de Dounreay vers les États-Unis pour dilution. En outre, le Royaume-Uni continue de prendre une part active aux activités du Groupe de contact sur la sécurité nucléaire pour contribuer au maintien de la dynamique mondiale créée par les Sommets sur la sécurité nucléaire.

75. Dans le cadre de son programme mondial de sécurité nucléaire, doté d'un budget d'environ 10 millions de livres sterling par an, le Royaume-Uni collabore avec d'autres pays pour réduire au minimum et sécuriser les matières fissiles, renforcer les capacités de lutte contre la contrebande et assurer la durabilité grâce à une culture efficace de la sécurité nucléaire. Nous exécutons les projets du programme en collaboration avec de multiples partenaires internationaux, dont l'AIEA, INTERPOL, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et diverses organisations non gouvernementales.

#### **Mise en commun des meilleures pratiques en matière de sécurité nucléaire civile**

76. Des experts britanniques participent régulièrement aux activités organisées par l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui réunit des représentant(e)s de 88 pays et qui vise à renforcer les capacités des États de prévenir, de détecter et de combattre le terrorisme nucléaire. Depuis 2017, le Royaume-Uni a assuré la présidence du Groupe de travail sur la détection nucléaire de l'initiative et a soit aidé à organiser de nombreuses activités de détection, d'intervention et de criminalistique ou y a contribué.

77. Des experts britanniques contribuent également à la rédaction des orientations de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire, et entre 2015 et 2019, nos experts en sécurité nucléaire ont participé à des missions du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA dans 13 pays.

#### **Universalisation des conventions**

78. La Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires telle que modifiée constitue un outil essentiel à la normalisation des stratégies de sécurité nucléaire adoptées par les pays à travers le monde. Nous sommes en train d'évaluer l'efficacité de la Convention telle que modifiée en vue de sa Conférence d'examen de 2022, et nous ferons connaître à nos partenaires internationaux nos expériences tirées de l'application du texte.

79. En 2009, le Royaume-Uni a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, conformément à la mesure n° 45 du plan d'action de 2010. La Convention constitue un fondement juridique pour la coopération internationale en matière d'enquête, de poursuite et d'extradition concernant les personnes liées aux actes terroristes faisant appel à des matières radioactives ou à un dispositif nucléaire.

80. Nous encourageons vivement tous les États à signer et à ratifier, dès qu'ils en ont l'occasion, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires telle que modifiée. Le Royaume-Uni soutient les efforts d'universalisation déployés par l'ONU et l'AIEA, ainsi que la démarche mondiale du Groupe sur la sûreté et la sécurité nucléaires du G7, dirigée par le Canada.

#### **Appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique**

81. Le Royaume-Uni a joué un rôle actif à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire de l'AIEA qui s'est tenue en février 2020. Nous nous sommes joints à tous les États membres pour approuver une déclaration ministérielle qui reconnaît l'importance du travail de l'AIEA consistant à aider ses membres à établir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables. Dans la déclaration, on a souligné pour la première fois la manière dont la sécurité nucléaire contribue à faciliter l'utilisation de la technologie nucléaire au service du développement. On y a également souligné

l'importance de faire face aux défis et aux menaces émergents et de promouvoir la diversité de genre.

82. Parmi les États Membres, le Royaume-Uni est le deuxième plus grand contributeur au Fonds extrabudgétaire pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, grâce auquel celle-ci exécute son plan de sécurité nucléaire et assiste ses membres. En 2021, notre pays a annoncé une contribution d'environ 1,4 million de livres sterling pour participer au développement d'un centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire au sein des laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf. Par l'intermédiaire de l'AIEA, nous avons également contribué à d'autres projets, notamment en allouant un montant de 650 000 livres sterling en 2018 destiné à la conversion du réacteur de recherche du Nigéria pour l'utilisation du combustible d'uranium faiblement enrichi et le retrait en toute sécurité de l'uranium hautement enrichi du cœur du réacteur.

83. Nous continuerons à inviter instamment d'autres États membres à verser des contributions financières au Fonds pour la sécurité nucléaire, et à demander qu'une part plus importante du budget ordinaire de l'AIEA soit consacrée au financement de ses activités relatives à la sécurité nucléaire.

#### **Sécurité nucléaire dans le domaine de la défense**

84. Le Royaume-Uni prend très au sérieux ses responsabilités liées à la protection de ses matières nucléaires de défense. La comptabilisation et le contrôle des matières nucléaires de défense font l'objet de mesures rigoureuses, qui sont au moins aussi strictes que celles applicables aux matières nucléaires civiles dans la législation britannique et les meilleures pratiques du secteur. Notre cadre de sécurité repose sur le principe de l'interdiction de tout accès non autorisé et fait appel à des mesures de sécurité intégrées et à plusieurs niveaux, conçues pour contrer différents types de menaces et constamment révisées. Des mesures de sécurité très strictes s'appliquent aux agents qui gèrent les matières nucléaires de défense et les informations y relatives, ou qui y ont accès. Nous disposons également d'un programme permanent dont l'objet est la protection des réseaux de défense et des informations qu'ils renferment contre tout accès non autorisé et toute utilisation abusive.

#### **Sûreté nucléaire dans le domaine de la défense**

85. Le Royaume-Uni considère la sécurité du public et la protection de l'environnement comme des priorités absolues. Nous prenons nos responsabilités en matière de sûreté et de protection de l'environnement très au sérieux et nous avons adopté des mesures rigoureuses pour garantir la sûreté de notre programme et de nos activités nucléaires de défense. Nous respectons les normes élevées de sécurité et de protection de l'environnement fixées par toutes les lois applicables. Lorsque des activités de défense et de sécurité sont incompatibles avec certaines dispositions législatives, et que la législation britannique accorde une dérogation, une exemption ou une dispense à ces activités, nous appliquons des mesures qui, autant que possible, produisent des résultats au moins aussi bons que ce qui est prescrit par la loi. Tous les aspects du programme nucléaire de défense sont soumis à un processus de garantie rigoureux dont fait partie la surveillance réglementaire.

### **D. Zones exemptes d'armes nucléaires**

86. Le Royaume-Uni continue de promouvoir le principe des zones exemptes d'armes nucléaires. En conséquence, nous pouvons offrir des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes que nous n'utiliserons pas ou ne menacerons pas d'utiliser des armes nucléaires contre des membres d'une zone exempte d'armes

nucléaires, en signant et en ratifiant un protocole aux traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires.

### **Zones existantes**

87. Le Royaume-Uni a signé et ratifié les protocoles relatifs à quatre traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires, fournissant des garanties négatives de sécurité à près de 100 pays d'Amérique latine (Traité de Tlatelolco), du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga), d'Afrique (Traité de Pelindaba) et d'Asie Centrale (Traité de Semipalatinsk), ce qui donne plus de poids à la mesure n° 9 du plan d'action de 2010. Dans chacun de ces cas, nous avons fait une déclaration conforme à la garantie négative de sécurité de notre pays. Par ailleurs, nous appuyons les déclarations politiques parallèles adoptées par les États dotés d'armes nucléaires et la Mongolie concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires conféré à cette dernière.

88. Depuis 2012, le Royaume-Uni est prêt à signer et à ratifier le protocole relatif au Traité de Bangkok sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, avec une déclaration conforme à sa garantie négative de sécurité. Toutefois, des difficultés concernant les réserves émises et les déclarations proposées ont retardé la signature du texte par les États dotés d'armes nucléaires. Conjointement avec d'autres États dotés d'armes nucléaires, le Royaume-Uni continuera de se concerter avec les États parties au Traité afin de favoriser la signature et la ratification du protocole y relatif dans un proche avenir.

### **Zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient**

89. Le Royaume-Uni reste pleinement attaché à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et à la création, dans cette région, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive et de vecteurs de ces armes. Nous pensons depuis longtemps, conformément aux principes et directives concernant les zones exemptes d'armes nucléaires adoptés par la Commission du désarmement de l'ONU en 1999, que toutes les démarches liées à la création d'une telle zone devraient se faire sur la base d'un consensus et d'arrangements librement conclus par tous les États de la région<sup>10</sup>.

90. En tant que coauteur de la résolution de 1995, le Royaume-Uni mesure l'ampleur des responsabilités qui lui incombent en vertu de ce texte. Nous sommes toujours prêts à nous employer à appuyer et à faciliter la reprise d'un dialogue régional visant à concilier les vues divergentes concernant les modalités d'organisation d'une conférence, conformément au plan d'action de 2010.

91. Le Royaume-Uni a participé à la conférence organisée par l'ONU en 2019, démontrant ainsi son attachement à la création de la zone, tout en exprimant ses réserves quant à la crédibilité d'une démarche qui n'est pas approuvée par tous les États de la région.

## **E. Conformité et autres questions connexes**

### **Syrie**

92. Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par le fait que la République arabe syrienne ne respecte toujours pas l'accord de garanties qu'elle a conclu avec l'AIEA au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans le cadre de la construction d'un réacteur nucléaire non déclaré à Deir el-Zor. Plus de 10 ans se sont écoulés depuis que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a estimé que les

<sup>10</sup> [A/54/42 \(SUPP\)](#).

activités de la Syrie constituaient une violation de l'accord de garanties signé avec l'agence. Le non-respect des garanties de l'AIEA par la Syrie reste une grave préoccupation et nous l'appelons à coopérer pleinement avec l'agence en ce qui concerne le site de Deir el-Zor.

### **République populaire démocratique de Corée**

93. Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Nous trouvons regrettable que ce pays n'ait pas pris de mesures significatives en vue de sa dénucléarisation et nous l'invitons instamment à collaborer de manière constructive et à s'abstenir de toute provocation. Jusqu'à ce que de telles mesures soient prises, on doit continuer à imposer des sanctions avec vigueur et celles-ci doivent être strictement appliquées.

94. Le Royaume-Uni s'emploie à faire pleinement appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée. Le fait qu'elle développe des armes nucléaires et des programmes de missiles balistiques constitue une violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Elle a procédé à son sixième essai nucléaire en 2017 et a continué à tester des missiles balistiques. Les rapports du Groupe d'experts de l'ONU confirment qu'elle continue de se soustraire aux sanctions, notamment en menant des activités maritimes, en envoyant des équipes de travail à l'étranger et en perpétrant des cyberattaques de plus en plus ambitieuses. Cela montre combien il est important que la communauté internationale reste vigilante et que les sanctions du Conseil de sécurité soient appliquées. Nous soutenons fermement le Groupe d'experts et coopérons pleinement avec celui-ci en lui signalant les violations des sanctions, en lui communiquant des informations et en tenant avec lui des réunions d'information en personne ou en ligne. Le Royaume-Uni a déployé des navires de la Royal Navy et du personnel militaire pour contribuer à l'application des sanctions maritimes, le dernier déploiement ayant eu lieu en 2021.

95. Afin de sensibiliser aux activités illicites de la République populaire démocratique de Corée et de promouvoir une meilleure application des sanctions, le Royaume-Uni a financé et organisé à Singapour, en septembre 2019, une manifestation d'une semaine sur la conformité et la transparence, durant laquelle une journée a été consacrée à l'application des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Cette manifestation a fait mieux connaître aux secteurs public et privé les activités illicites de ce pays et encouragé l'application effective des mesures de sanction. Conjointement avec les États-Unis, nous avons organisé trois activités de sensibilisation du secteur privé à Londres, auxquelles ont participé des acteurs des secteurs de l'assurance, de la banque, du pétrole et du registre maritime. En juillet 2020, notre Bureau chargé de l'application des sanctions financières a publié des directives à l'attention du secteur maritime, qui consistent en des orientations relatives aux sanctions financières destinées aux entités et aux personnes du secteur et à leurs collaborateurs. En mars 2021, le Bureau a partagé son expérience de l'élaboration de ces directives avec 52 juridictions. En septembre 2021, nous avons publié notre première estimation des risques liés au financement de la prolifération afin de mettre en évidence les menaces que cela fait peser sur notre pays et de renforcer notre cadre réglementaire, le but étant d'atténuer ces risques<sup>11</sup>.

96. Le Royaume-Uni se félicite de l'engagement pris par l'AIEA de se tenir prête à jouer un rôle essentiel de vérification dans tout accord sur le programme nucléaire de

<sup>11</sup> [www.gov.uk/government/publications/national-risk-assessment-of-proliferation-financing](http://www.gov.uk/government/publications/national-risk-assessment-of-proliferation-financing).

la République populaire démocratique de Corée, et encourage le retour des inspecteurs de l'AIEA dans ce pays si un accord est trouvé.

## **F. Autres contributions à la non-prolifération des armes nucléaires**

### **Iran**

97. La priorité du Royaume-Uni est d'empêcher l'Iran d'obtenir des capacités d'armement nucléaire. Il est essentiel que l'Iran respecte l'ensemble de ses obligations et engagements dans le domaine du nucléaire, notamment au titre du Plan d'action global commun, de la résolution 2231 du Conseil de sécurité, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de l'accord de garanties qu'il a signé avec l'AIEA et du protocole additionnel y relatif. Nous avons œuvré inlassablement à la promotion du Plan d'action et avons respecté nos engagements dans leur intégralité. Depuis juillet 2019, l'Iran ne respecte pas ses engagements au titre du Plan d'action et il continue de prendre des mesures qui améliorent de manière permanente et irréversible ses capacités nucléaires. Aujourd'hui, le programme nucléaire iranien est plus avancé et plus inquiétant que jamais. Entre avril et juin 2021, nous avons participé à des négociations à Vienne pour obtenir le retour de l'Iran à ses engagements au titre du Plan d'action. L'Iran a interrompu les pourparlers le 20 juin. Nous sommes prêts à reprendre les négociations de Vienne dès que possible pour conclure rapidement un accord.

98. Le Royaume-Uni approuve le mandat de l'AIEA, qui consiste à assurer une vérification et une surveillance professionnelles, impartiales et solides du programme nucléaire iranien. Nous regrettons profondément les mesures prises par l'Iran depuis le 23 février 2021 pour réduire considérablement l'accès et la surveillance de l'AIEA, et nous lui demandons instamment de coopérer pleinement avec l'agence, notamment en ce qui concerne toutes les questions liées à l'enquête indépendante menée par celle-ci sur les garanties. En tant que membre actif du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, notre pays continue d'appeler l'attention sur l'importance que revêtent l'indépendance et les compétences techniques de l'agence.

99. Depuis l'application du Plan d'action global commun, le Royaume-Uni a versé plus de 3 millions de livres en vue d'appuyer les travaux de vérification de l'AIEA relatifs à l'accord. Le Royaume-Uni a également apporté son concours à la mise en œuvre du Plan d'action, en assurant depuis mai 2018 la coprésidence du projet de modernisation de la centrale d'Arak, qui a pour objet la transformation du réacteur à eau lourde d'Arak en réacteur de recherche ne posant pas de risque de prolifération.

100. Le Royaume-Uni est préoccupé par le programme iranien de missiles balistiques et par le fait que l'Iran fournit des missiles à des groupes armés de la région, ce qui constitue un facteur de déstabilisation. Dans sa résolution 2231 (2015), le Conseil de sécurité dit que l'Iran est tenu de ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires. Depuis l'adoption de cette résolution, l'Iran a effectué à plusieurs reprises, en violation des dispositions du texte, des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques, notamment dans le cadre de son programme spatial. L'Iran doit se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant le développement de son programme de missiles et la prolifération de ceux-ci.

### **Partenariat contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes**

101. Le Royaume-Uni apporte une importante contribution au Partenariat mondial du G7 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières

connexes. Entre 2002 et 2020, le Royaume-Uni a versé plus de 350 millions de livres sterling pour le financement des projets du Partenariat mondial.

102. Assurant la présidence du G7 en 2021, le Royaume-Uni occupe en même temps celle du Partenariat mondial. En 2021, les initiatives et les priorités du Royaume-Uni concernent les questions suivantes : la sécurité nucléaire ; la relance des discussions sur les risques posés par les stocks civils d'uranium hautement enrichi dans le monde ; le renforcement de la sensibilisation des décideurs à la réduction au minimum de l'uranium hautement enrichi ; l'évaluation des effets de la COVID-19 sur la résilience et de la manière dont les activités du programme peuvent aider à tenir compte des enseignements tirés de la pandémie ; l'évaluation de l'efficacité des activités du programme dans le contexte des restrictions liées à la pandémie et les leçons à retenir pour les programmes futurs.

103. Durant la présidence britannique du G7, nous avons également assuré celle de son Groupe des directeurs sur la non-prolifération. En avril 2021, le Groupe des directeurs a publié une déclaration dans laquelle il expose nos efforts communs sur une série de questions relatives à la non-prolifération et aborde diverses questions nucléaires<sup>12</sup>.

#### **Programme d'approbation d'études universitaires liées à la technologie**

104. Le programme d'approbation d'études universitaires liées à la technologie vise à lutter contre l'utilisation éventuelle de connaissances et de compétences acquises dans le cadre de programmes universitaires à des fins de prolifération de technologies militaires classiques de pointe, d'armes de destruction massive et de vecteurs de celles-ci.

105. En octobre 2020, le Royaume-Uni a ajouté les technologies militaires classiques de pointe aux domaines d'études visés par le programme. Depuis mai 2021, toutes les personnes voulant faire de la recherche dans ces domaines pouvant favoriser la prolifération sont désormais concernées par le programme.

106. Les établissements universitaires britanniques sont strictement tenus de respecter les exigences de l'État en matière de visas. Pour obtenir un visa étudiant, poursuivre des études postdoctorales ou faire de la recherche dans certains domaines précis, tout(e) étudiant(e) doit produire un certificat délivré dans le cadre du programme.

## **G. Conclusion**

107. La non-prolifération est un facteur qui contribue à la sécurité et à la prospérité dans le monde. Elle permet de maintenir la stabilité des régions et du monde, de réduire les menaces qui pèsent sur la communauté internationale et de favoriser la sûreté du commerce. Le Royaume-Uni continuera de se faire le champion de la non-prolifération qui est une composante essentielle de la sécurité internationale, et de collaborer avec ses partenaires internationaux pour écarter les menaces et donner plus d'efficacité au dispositif mondial de non-prolifération face aux pressions croissantes.

<sup>12</sup> [www.gov.uk/government/publications/g7-non-proliferation-directors-group-statement-19-april-2021/g7-non-proliferation-directors-group-statement-19-april-2021](https://www.gov.uk/government/publications/g7-non-proliferation-directors-group-statement-19-april-2021/g7-non-proliferation-directors-group-statement-19-april-2021).

### III. Rapport sur les mesures nationales relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

108. Le cadre qu'offre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour le transfert de technologies nucléaires pacifiques dans des conditions de sûreté et sécurité joue un rôle essentiel dans le développement du monde. Les utilisations pacifiques des technologies nucléaires contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU dans des domaines tels que la santé humaine, l'accès à la nourriture et à l'eau, l'énergie propre et l'environnement.

109. Le Royaume-Uni se fait depuis longtemps le défenseur des utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Nous sommes déterminés à faire en sorte que d'autres pays bénéficient de notre savoir-faire et de notre expérience en prenant une part active aux forums bilatéraux et multilatéraux, et en contribuant au financement d'initiatives telles que le programme de coopération technique de l'AIEA et l'Initiative sur les utilisations pacifiques. La dixième Conférence d'examen offre l'occasion de célébrer les succès des utilisations pacifiques des technologies nucléaires, mais aussi de réfléchir aux efforts qui peuvent encore être déployés pour élargir l'accès à ces avantages, en particulier pour les pays les moins avancés.

#### A. Promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

##### Industrie nucléaire civile

110. Le Royaume-Uni dispose d'une industrie nucléaire civile d'une dimension internationale, qui opère sur l'ensemble du cycle de vie du nucléaire. L'industrie britannique fournit des installations et des services pour l'enrichissement, la transformation chimique, la production de combustible, la génération, le déclassement, la gestion des déchets et la recherche. Le Royaume-Uni compte 30 sites nucléaires civils autorisés, qui abritent des centrales de production d'énergie nucléaire (avec un parc de 13 réacteurs), des installations du cycle du combustible nucléaire, des sites de gestion des déchets et des sites de déclassement.

111. L'énergie nucléaire continuera d'avoir un rôle crucial à jouer dans le bouquet énergétique du Royaume-Uni, étant donné que nous cherchons à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Nous en avons besoin pour compléter la production d'énergie intermittente afin de garantir un système à faible coût, stable, fiable et à faible émission de carbone à l'horizon 2050. À ce jour, il s'agit de la seule technologie éprouvée qui peut être déployée à une échelle suffisamment grande pour produire sans interruption de l'énergie à faible émission de carbone.

112. Le Royaume-Uni est fermement attaché à la transparence dans le domaine du nucléaire civil. Nous organisons régulièrement un forum sur le nucléaire avec des organisations non gouvernementales, au cours duquel celles-ci et le public discutent de manière constructive de sujets intéressants.

##### Livre blanc sur l'énergie

113. En décembre 2020, le Royaume-Uni a publié un livre blanc sur l'énergie<sup>13</sup>. Cette initiative s'appuie sur le plan d'action en dix points du Premier Ministre pour une révolution industrielle verte, qui avait pour but de poursuivre à la fois les nouveaux projets nucléaires à grande échelle et les technologies nucléaires de pointe, avec 525 millions de livres sterling à investir dans le secteur nucléaire.

<sup>13</sup> [www.gov.uk/government/publications/energy-white-paper-powering-our-net-zero-future](http://www.gov.uk/government/publications/energy-white-paper-powering-our-net-zero-future).

114. Le Royaume-Uni s'engage à transformer son système énergétique, en continuant à rompre la dépendance aux combustibles fossiles et en faisant passer les foyers et les entreprises à des solutions énergétiques propres. Dans le livre blanc, il est clairement indiqué que l'énergie nucléaire reste une source importante et éprouvée d'électricité propre et fiable et on y prévoit un programme d'investissement majeur dans le nucléaire. Nous nous intéressons au nucléaire à grande échelle, tout en envisageant l'avenir de l'énergie nucléaire au Royaume-Uni grâce à de nouveaux investissements dans les petits réacteurs modulaires et les réacteurs modulaires de pointe.

#### **Accord avec le secteur nucléaire**

115. L'accord conclu avec le secteur du nucléaire au Royaume-Uni, conclu en juin 2018, permet au Gouvernement et aux industries britanniques de travailler en partenariat en vue de renforcer la sécurité et de se doter de futurs effectifs dynamiques et à la pointe des innovations nucléaires<sup>14</sup>. D'ici 2030, le secteur s'est engagé à réduire de 30 % le coût des nouveaux projets de construction, à réaliser des économies de 20 % sur le coût du déclassement par rapport aux estimations actuelles, à assurer une présence de 40 % de femmes dans les effectifs du secteur nucléaire et à remporter des contrats nationaux et internationaux d'une valeur de 2 milliards de livres sterling.

116. Les progrès ci-après ont déjà été accomplis dans la réalisation des objectifs visés par l'accord :

- en juin 2019, l'agence britannique de l'énergie nucléaire a publié un document intitulé « National Decommissioning and Waste Management Pipeline » afin de regrouper tous les plans de déclassement et de gestion des déchets du Royaume-Uni ;
- en novembre 2019 et en juillet 2020, de multiples subventions visant à soutenir les activités de recherche et de développement ont été accordées en vue de promouvoir l'innovation nucléaire, parmi lesquelles on peut citer celles accordées dans le cadre du programme « United Kingdom Advanced Manufacturing and Materials » et le prix « Low-Cost Nuclear Challenge » ;
- en décembre 2019, le United Kingdom Nuclear Skills Strategy Group, en collaboration avec l'organisation Women in Nuclear UK, a lancé les initiatives intitulées « Nuclear Sector Gender Roadmap » et « Nuclear Sector Gender Commitment », la première étant assortie d'un engagement de contribution par lequel les employeurs et les particuliers s'engagent à soutenir l'objectif de l'accord conclu avec le secteur nucléaire consistant à assurer la présence de 40 % de femmes dans les effectifs d'ici 2030.

#### **Mise en commun de l'expérience et du savoir-faire britanniques**

117. Le Royaume-Uni joue un rôle actif au sein des organisations multilatérales dans la promotion des utilisations pacifiques des technologies nucléaires, en passant notamment par le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire, l'initiative « Nuclear Innovation: Clean Energy Future », l'agence britannique de l'énergie nucléaire et l'AIEA.

118. Le Royaume-Uni aide régulièrement les professionnels britanniques du nucléaire à s'engager dans ces groupes et forums d'experts, et nous encourageons les établissements universitaires britanniques à intégrer les réseaux multilatéraux qui facilitent la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique. Par exemple, le National Nuclear Laboratory et l'Institute for Global Food Security ont tous deux été admis au statut de centres de collaboration de l'AIEA en 2020. Le

<sup>14</sup> [www.gov.uk/government/publications/nuclear-sector-deal](http://www.gov.uk/government/publications/nuclear-sector-deal).

partenariat entre l'AIEA et le National Nuclear Laboratory permettra de développer les combustibles et les technologies nucléaires du futur, tandis que la collaboration avec l'Institute for Global Food Security fera progresser le programme mondial de sécurité alimentaire, grâce à des techniques d'analyse nucléaire pour détecter la contamination et l'adultération des aliments du bétail et des produits alimentaires. Ce travail vient à l'appui des mesures n<sup>os</sup> 48 et 49 du plan d'action de 2010.

### **Politique relative aux accords de coopération nucléaire**

119. Le Royaume-Uni est conscient du rôle majeur que les accords de coopération nucléaire doivent jouer dans la promotion de la coopération entre pays partenaires, car ils favorisent l'adoption de normes élevées de sûreté, de sécurité, de garanties et de non-prolifération tout en créant un cadre de coopération. Nous réexaminons tous les accords de coopération nucléaire que nous avons étudiés à intervalles réguliers, et nous envisageons activement de conclure des accords de coopération nucléaire avec d'autres partenaires lorsque cela sera bénéfique pour toutes les parties. Nous veillons à ce que tous nos accords de coopération nucléaire tiennent compte de notre attachement indéfectible en faveur de la non-prolifération.

### **Élargissement de l'accès aux utilisations pacifiques**

120. Le Royaume-Uni s'est engagé à aider les pays, en particulier les États non dotés d'armes nucléaires, à bénéficier des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et à élargir l'accès à celles-ci. L'énergie et les technologies nucléaires jouent un rôle essentiel dans la résolution des problèmes mondiaux, qu'il s'agisse du traitement de maladies comme le cancer, de la lutte contre l'insécurité alimentaire ou de l'atténuation des effets des changements climatiques.

121. Le Royaume-Uni a contribué aux préparatifs de la dixième Conférence d'examen en apportant son concours aux concertations avec les États parties concernant l'élargissement de l'accès aux utilisations pacifiques. Il est essentiel de comprendre les difficultés rencontrées en matière d'accès aux utilisations pacifiques des technologies nucléaires pour pouvoir les surmonter. Le Royaume-Uni a participé aux ateliers initiaux organisés à Abuja (Nigéria) en décembre 2019 et à Magaliesburg (Afrique du Sud) en février 2020. Ces efforts se sont poursuivis virtuellement en 2021, avec une série de webinaires sur des questions de fond concernant certaines applications des technologies nucléaires à la radiothérapie et à la sécurité alimentaire, ainsi que des ateliers régionaux pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Ces activités avaient réuni des spécialistes des utilisations pacifiques en vue d'examiner les difficultés particulières qu'ils rencontrent pour accéder aux utilisations pacifiques et les appliquer, et d'envisager des solutions potentielles ainsi que des changements significatifs pour surmonter ces difficultés. Fin août 2021, nous avons organisé un forum en ligne afin d'examiner les recommandations issues de ces rencontres et d'envisager les mesures qui pourraient être prises d'un commun accord par les États parties pour trouver des solutions aux problèmes soulevés. Les participant(e)s venaient de différents pays et régions, ainsi que d'institutions régionales et de l'AIEA, ce qui apportait aux rencontres des expériences et des points de vue divers et variés. Prochainement, il est prévu d'examiner certains aspects d'une proposition que les États parties pourraient envisager de présenter à la Conférence d'examen.

### **Changements climatiques**

122. Première grande économie du monde à adopter des lois visant à mettre fin à sa contribution au réchauffement de la planète d'ici 2050, en s'engageant à atteindre

zéro émission nette de gaz à effet de serre, le Royaume-Uni est déterminé à lutter contre le fléau des changements climatiques.

123. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans lequel on expose les effets de l'être humain sur notre planète, constitue un signal d'alarme qui appelle l'attention sur la nécessité de prendre dès maintenant des mesures drastiques et radicales visant à protéger la Terre pour les générations futures. L'énergie nucléaire sûre et sécurisée sera un élément important de nos plans pour atteindre zéro émission nette et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), qui se tiendra en novembre 2021, offre une belle occasion de souligner le rôle que les technologies nucléaires peuvent jouer dans la lutte contre les changements climatiques.

124. Fin 2020, dans son plan d'action en dix points, le Premier Ministre a fixé l'objectif du Royaume-Uni d'approuver au moins une autre centrale nucléaire à grande échelle d'ici 2024. Il y a également pris l'engagement de consacrer 385 millions de livres sterling à l'exploitation des possibilités offertes par les technologies nucléaires de pointe.

125. Il est essentiel que le public et les décideurs comprennent mieux la contribution des technologies nucléaires à la surveillance, à l'atténuation des effets des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, afin que ces technologies puissent être utilisées à leur plein potentiel. Le Royaume-Uni soutient les efforts de l'AIEA en matière de recherche, de développement et d'application de ces technologies en détachant un expert britannique qui aide à faire avancer et à faire connaître les travaux de l'agence en matière de changements climatiques.

126. Alok Sharma, le Président de la COP26, a prononcé un discours liminaire au forum scientifique de l'AIEA de septembre 2020, soulignant le rôle de l'énergie nucléaire dans la transition vers une énergie propre. Il a également souligné comment les technologies nucléaires pouvaient contribuer à la décarbonisation non seulement dans le secteur de l'électricité mais dans d'autres, et comment les innovations pouvaient aider le nucléaire à réaliser son potentiel de réduction des émissions mondiales.

## **B. Assistance technique aux États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique par l'intermédiaire de celle-ci**

127. Le Royaume-Uni appuie résolument les efforts de l'AIEA relatifs aux applications nucléaires et à la coopération technique. Le programme de coopération technique apporte le soutien nécessaire pour permettre aux pays de bénéficier de l'utilisation des technologies nucléaires dans de bonnes conditions de sûreté, de sécurité et d'efficacité.

128. Il importe de donner à l'AIEA des garanties quant à son financement. Chaque année, nous versons en temps voulu l'intégralité de notre contribution au Fonds de coopération technique et nous encourageons les autres à faire de même. Depuis 2015, la contribution annuelle du Royaume-Uni au Fonds est supérieure à 3 millions de livres sterling. Le Royaume-Uni a également collaboré avec d'autres États membres et l'AIEA pendant plusieurs années pour parvenir à un accord sur les améliorations à apporter au mécanisme de la prise en compte raisonnable, qui encourage le paiement intégral et en temps voulu des contributions au Fonds par tous les États membres. En outre, nous apportons régulièrement des contributions extrabudgétaires aux projets du programme de coopération technique et de l'Initiative sur les utilisations pacifiques.

129. Les contributions extrabudgétaires du Royaume-Uni au programme de coopération technique servent à poursuivre les efforts d'élargissement de l'accès aux utilisations pacifiques et profitent principalement aux pays qui ont le plus besoin d'aide. Nous encourageons l'AIEA et les autres partenaires à donner la priorité aux pays les moins avancés pour ce qui est des bénéficiaires des projets ou des recherches dont nous avons contribué au financement.

130. Le Royaume-Uni continue de mettre à la disposition de l'AIEA le savoir-faire de ses experts et ses instituts de recherche de renommée mondiale afin de contribuer aux travaux de recherche et de développement de l'agence. Les institutions britanniques participent actuellement à plus de 30 projets de recherche coordonnée portant sur des sujets liés à l'environnement, les ressources en eau, la santé humaine, la recherche médicale, l'alimentation et l'agriculture. Nous continuerons de collaborer avec l'agence en vue de définir de nouveaux domaines dans lesquels les connaissances et la contribution du Royaume-Uni pourront être mobilisées pour faire progresser le développement des utilisations pacifiques des sciences et des technologies nucléaires. Ces efforts viennent à l'appui des mesures n<sup>os</sup> 52, 53, 54 et 55 du plan d'action de 2010.

## **C. Sûreté et responsabilité en matière de nucléaire civil**

### **Sûreté en matière de nucléaire civil**

131. Le Royaume-Uni s'emploie à établir des normes de sûreté nucléaire élevées et à respecter ses obligations en tant que partie contractante aux instruments internationaux relatifs à la sûreté nucléaire tels que la Convention sur la sûreté nucléaire. En la matière, le Royaume-Uni sollicite régulièrement des examens par des pairs internationaux, notamment le Service intégré d'examen de la réglementation et l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation, afin d'améliorer son propre cadre de sûreté et de mettre en commun ses connaissances et ses meilleures pratiques avec les parties internationales.

132. Le Royaume-Uni a participé à la sixième réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui s'est tenue en mai 2018. Dans le cadre du processus d'examen par des pairs, le groupe de pays du Royaume-Uni a salué la mise en place par celui-ci d'une hiérarchie des déchets, qui a été qualifiée de « bon travail », à savoir la meilleure appréciation attribuée dans le cadre de la Convention. En juillet 2021, nous avons publié notre septième rapport national sur le respect des obligations découlant de la Convention.

### **Responsabilité en matière de nucléaire civil**

133. Le Royaume-Uni est partie à la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et à la Convention complémentaire de Bruxelles. Ces conventions prévoient une indemnisation adéquate du public pour les dommages résultant d'accidents nucléaires, sans faire peser une charge insupportable de responsabilité sur l'industrie nucléaire.

134. Les modifications apportées aux conventions ont été approuvées d'un commun accord et constituent les protocoles d'amendement à la Convention de Paris et à la Convention complémentaire de Bruxelles, adoptés en 2004. Une fois ratifiées, elles permettront de mettre à jour le régime existant afin de garantir qu'en cas d'accident, un plus grand nombre de requérants pourront obtenir une indemnisation plus importante pour des types de dommages plus variés et sur une plus longue période.

Les protocoles de 2004 devraient être ratifiés par les parties contractantes le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

135. Le régime de responsabilité des conventions de Paris et de Bruxelles est appliqué au niveau national par la loi sur les installations nucléaires de 1965<sup>15</sup>, qui a été modifiée de manière prospective par l'ordonnance de 2016 sur les installations nucléaires (responsabilité en cas de dommages)<sup>16</sup>, afin de prendre en compte les changements convenus dans les protocoles de 2004. La ratification des protocoles entraînera l'entrée en vigueur de l'ordonnance de 2016.

### **Préparation aux situations d'urgence et intervention**

136. Le Gouvernement britannique s'emploie à assurer au grand public que le Royaume-Uni et d'autres États utilisent les technologies nucléaires de manière responsable et s'engagent à garantir la sûreté publique. Nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos exigences en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, et d'adopter les meilleures pratiques internationales.

137. Le règlement de 2019 sur les rayonnements (préparation aux situations d'urgence et information du public)<sup>17</sup> et le règlement de 2019 sur le transport des marchandises dangereuses (amendement) ont été établis en mars 2019<sup>18</sup>. Le règlement de 2019 sur les rayonnements et celui sur le transport des marchandises dangereuses exigent que tous les dangers pouvant provoquer une situation d'urgence radiologique sur un site nucléaire civil ou dans le transport d'énergie nucléaire civile (par voies routière, ferroviaire et navigable intérieure) soient signalés, que leurs conséquences soient évaluées et que des dispositions d'urgence proportionnées soient mises en place. La mission effectuée par le Service intégré d'examen de la réglementation de l'AIEA en 2019<sup>19</sup> a constaté que « les lois [britanniques] portant sur la préparation aux situations d'urgence et l'intervention sont complètes et prévoient un cadre réglementaire solide et cohérent pour toutes les installations et activités ».

138. Le Royaume-Uni est également partie à plusieurs accords internationaux dont les signataires s'engagent à apporter leur assistance aux autres États en cas d'accidents et d'urgences nucléaires. Parmi ces accords, on peut citer la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, qui engage le Royaume-Uni à communiquer des informations à la communauté internationale en cas d'accident nucléaire ou radiologique survenu sur son territoire, qui pourrait avoir des répercussions sur d'autres États, et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, en vertu de laquelle le Royaume-Uni a accepté de notifier à l'AIEA l'assistance pouvant être apportée en cas d'accident dans un autre pays.

### **Service intégré d'examen de la réglementation**

139. En octobre 2019, le Royaume-Uni a reçu une mission du Service intégré d'examen de la réglementation de l'AIEA. Il s'agissait de la première mission de grande envergure au Royaume-Uni qui s'intéressait à tous les aspects de la sécurité radiologique et de la sûreté en matière de nucléaire civil. Auparavant, le Royaume-Uni avait reçu un certain nombre de missions de moindre envergure qui s'intéressaient exclusivement à des domaines précis de la sûreté nucléaire.

<sup>15</sup> [www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/57](http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1965/57).

<sup>16</sup> [www.legislation.gov.uk/uksi/2016/562/contents/made](http://www.legislation.gov.uk/uksi/2016/562/contents/made).

<sup>17</sup> [www.legislation.gov.uk/uksi/2019/703/contents/made](http://www.legislation.gov.uk/uksi/2019/703/contents/made).

<sup>18</sup> [www.legislation.gov.uk/uksi/2019/598/contents/made](http://www.legislation.gov.uk/uksi/2019/598/contents/made).

<sup>19</sup> [www.gov.uk/government/publications/nuclear-and-radiological-safety-review-of-the-uk-framework-2019](http://www.gov.uk/government/publications/nuclear-and-radiological-safety-review-of-the-uk-framework-2019).

140. L'équipe d'examen a constaté que le Royaume-Uni s'attache véritablement à renforcer son cadre réglementaire en matière de sûreté nucléaire, de rayonnement, de déchets radioactifs et de sécurité des transports. Conformément à l'approche des examens par des pairs du Service intégré d'examen de la réglementation, l'équipe de la mission nous a prodigué des conseils pour l'amélioration de notre cadre de sûreté.

141. Le Royaume-Uni s'efforce de donner suite aux conclusions de l'équipe de la mission par l'intermédiaire du Groupe sur la sûreté radiologique présidé par le Gouvernement et du Groupe de travail sur la sécurité radiologique. Nous avons hâte de recevoir une mission de suivi du Service intégré d'examen de la réglementation en 2024.

## **D. Questions connexes diverses**

### **Sécurité en matière de nucléaire civil**

142. Le Royaume-Uni dispose d'un régime de sécurité solide pour ce qui est de l'industrie nucléaire civile, qui lui permet de respecter ses obligations découlant des traités et de tenir compte des orientations de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire et d'autres instruments pertinents. Les mesures de sécurité se fondent sur les principes de la méthode progressive et de la méthode de défense en profondeur, et font l'objet d'examens permanents en vue de faire face aux risques de sécurité actuels et émergents.

### **Réglementation de la sécurité en matière de nucléaire civil**

143. L'Office for Nuclear Regulation a adopté une approche axée sur les résultats concernant la réglementation de la sécurité en matière de nucléaire civil, qui s'est traduite par la publication en mars 2017 de ses orientations sur les principes d'évaluation de la sécurité. Cette approche donne aux sites nucléaires civils plus de latitude pour mettre au point des solutions novatrices en matière de sécurité qui correspondent à leurs besoins commerciaux. Les principes d'évaluation de la sécurité offrent également un cadre de cybersécurité plus fiable, dans lequel l'industrie doit démontrer que ses dispositions sont efficaces. Ce travail vient à l'appui de la mesure n° 60 du plan d'action de 2010.

### **Informations nucléaires et cybersécurité**

144. Le Royaume-Uni considère qu'on doit accorder une plus grande attention à la cybersécurité à l'échelle mondiale et a mené des efforts visant à sécuriser les informations nucléaires sensibles, tant au niveau national qu'international, aux Sommets sur la sécurité nucléaire, dans le cadre du Partenariat mondial et au sein de l'AIEA.

145. En 2017, le Royaume-Uni a publié un document présentant une stratégie de cybersécurité pour le secteur nucléaire civil. Dans ce document, on indique les mesures qui sont en train d'être prises pour permettre à notre secteur nucléaire de se défendre contre les cybermenaces et de s'en remettre. Dans le plan quinquennal de la stratégie, les résultats escomptés sont décrits en détail, permettant ainsi au secteur d'être mieux à même de comprendre les enjeux de la cybersécurité et de s'y atteler. L'objectif est de veiller à ce que le secteur nucléaire civil britannique adopte une approche réfléchie pour comprendre la cybermenace et propose des solutions axées sur les résultats. La stratégie qui remplacera celle-ci est en cours d'élaboration.

### **Détection et sécurité des sources radioactives**

146. Le Royaume-Uni considère la Base de données sur les incidents et les cas de trafic mise en place par l'AIEA comme un outil essentiel permettant aux pays de s'informer mutuellement et d'échanger des informations sur les matières nucléaires et radiologiques perdues ou trouvées en dehors du contrôle réglementaire. Nous avons notifié à l'AIEA plusieurs incidents depuis 2015 via la base de données et nous publions régulièrement un rapport sur les incidents survenus dans le monde afin de garantir la sensibilisation aux risques et aux tendances en matière de sécurité.

147. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la sécurité tout en assurant que les avantages de la technologie des rayonnements restent accessibles, le Royaume-Uni entreprend des travaux visant à remplacer les irradiateurs au césium utilisés dans les secteurs de la santé et de la recherche par d'autres technologies plus sûres, et à réduire autant que possible la demande de ces sources radioactives à l'avenir.

### **Service consultatif international sur la protection physique**

148. En février 2016, le Royaume-Uni était le seul État doté d'armes nucléaires à avoir déjà reçu une mission initiale d'examen par des pairs du Service consultatif international sur la protection physique, portant sur la sécurité et effectuée en 2011, et une mission de suivi. Dans le cadre de ces missions, on a procédé à un examen du cadre juridique et réglementaire du pays en matière de sécurité nucléaire civile et à un examen des mesures et procédures de sécurité mises en place pour appliquer ce cadre dans les installations et pendant le transport. Ensuite, en novembre 2016, nous avons financé et organisé à Londres le deuxième séminaire international de mise en commun d'expériences et de bonnes pratiques relatives aux missions du Service consultatif international sur la protection physique.

## **E. Conclusion**

149. Le Royaume-Uni a énormément bénéficié de l'accès aux utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. L'énergie nucléaire joue un rôle essentiel dans la décarbonisation de l'électricité, en facilitant la réalisation de notre ambition d'atteindre zéro émission nette grâce à des centrales de grande taille et, à l'avenir, grâce à de nouvelles technologies novatrices telles que les petits réacteurs modulaires et les réacteurs modulaires de pointe.

150. Nous sommes déterminés à partager avec d'autres États parties notre expérience de la mise en place de normes élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires, afin que tous les pays puissent bénéficier des applications des technologies nucléaires pacifiques dans les domaines de l'énergie, de la santé et du développement.